

Sup'ptic Business Academy: Un incubateur d'entreprises numériques

Inaugurée en septembre 2018, cette structure de l'Ecole nationale supérieure des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication permet la mise sur pied des startups.

Le co-working (salle de travail) accueille 4 personnes en cette mi journée du 15 Avril dernier à notre arrivée. Au moins deux d'entre eux sont devant leur laptop. Des clics de souris se font entendre. De façon générale, le calme règne dans cette salle climatisée. Nous sommes au Sup'ptic Business Academy (SBA), à Yaoundé.

C'est le Centre d'incubation des entreprises numériques tel que le renseigne l'enseigne installée à l'extérieur du bâtiment. Il s'agit d'une structure de l'Ecole nationale supérieure des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (Sup'ptic). Le 12 avril dernier, seuls deux personnes sont installées dans ladite salle l'arrivée du reporter. Il s'agit de deux jeunes dont Hugues Armel Mama N, un incubé. Chacun est de son côté. Différents appareils (desktops, etc.) sont positionnés dans la pièce. Cette dernière, tout comme toute la structure, est située au premier étage du bâtiment. Ici, les incubés sont admis sur la base d'un concours selon le coordonnateur adjoint, Simplicite Fotsing.

D'après ce dernier, l'on a trois phases : la pré-incubation, l'incubation proprement dite et la post-incubation. A la première, « on étudie la faisabilité, la viabilité, la rentabilité du projet. Si le projet est faisable et rentable, on le fait passer à la deuxième phase ». Il est également

question au cours des deux premières phases du « coaching, monitoring, accompagnement, conseils et même prototypage ». Quant aux modules de formation, ils portent « sur le modèle économique, le pitch talk, l'entrepreneuriat, les charges sociales, la fiscalité, la projection de la propriété intellectuelle, l'innovation, l'innovation entrepreneuriale, le business plan et même les techniques de vente ». La deuxième « phase s'achève par l'élaboration d'un business plan et la création de l'entreprise proprement dite », relève Simplicie F. Pour ce qui est de la post-incubation, cet administrateur des postes et télécommunications précise qu'« elle consiste au suivi des entreprises nouvellement créées sur le terrain pour ceux qui ont des bureaux ; ou la mise en pépinière à travers la mise à la disposition des jeunes entreprises des bureaux afin de réduire les charges d'installation et de fonctionnement ». Il ajoute que dans le deuxième cas, les jeunes entreprises vont s'acquitter des charges fonctionnelles.

En vue de la deuxième phase (pour cette première vague), une évaluation des 21 projets (sur les 28 au départ) sur trois thèmes a été effectuée. Elle portait, d'après Simplicie F., sur un pitch talk, un modèle économique et un Minimum Viable Product (MVP). A l'issue de cette évaluation, l'on apprend que plusieurs passeront à la prochaine étape tandis que d'autres pas. Pour ceux-ci, le coordonnateur adjoint précise que « soit le projet n'était pas viable, soit ce n'était rentable ». Les porteurs de ces derniers vont « repenser à une nouvelle idée ». Il souligne en outre que la durée de l'incubation s'étend de six mois à trois ans. Pour Simplicie F., le type de projets et leur niveau de développement conditionnent cette durée